

Année scolaire 2025-2026

École secondaire Pamphile-Le May

Annexe pour la communication aux parents

Secondaire 4

1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le 15 octobre 2025, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres avec les enseignants
1	27 août 2025 au 06 nov. 2025	Bulletins disponibles sur le portail le : (2025-11-12)
		Rencontre des enseignants le : (2025-11-13)
2	07 nov. 202455 au 15 fev. 2026	Bulletins disponibles sur le portail le : (2026-02-18)
		Rencontre des enseignants le : (2026-02-19)
3	16 fev. 2026 au 22 juin 2026	Bulletins disponibles sur le portail le : (2026-07-03)

3. PONDÉRATION DES ÉTAPES

1^{re} étape : 20 %

2^e étape : 20 %

3^e étape : 60 %

4. AUTRES COMPÉTENCES

L'instruction annuelle 2025-2026 permet encore cette année de recourir à la modalité d'application progressive. Ainsi, il est possible de n'évaluer qu'une compétence parmi les quatre énumérées ci-dessus à l'étape jugée la plus appropriée.

- Exercer son jugement critique
- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Savoir travailler en équipe

La compétence retenue sera évaluée à l'étape 3 :

Tous les niveaux : **Organiser son travail**

5. LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Une session d'examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées au courant du mois de mai 2026.

Traitement des absences lors des évaluations de fin d'année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d'année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d'ordre médical. **Un billet du médecin est obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d'année.**

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l'absence d'un élève à un examen de fin d'année :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à un événement d'envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Matière : Français					
132406					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Lire	40 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Les trois compétences doivent être évaluées à la 3 ^e étape. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces des apprentissages des élèves.
Écrire	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Communiquer oralement	20 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Cynthia Laroche	larohec16@cssdn.gouv.qc.ca	
Courriel			Justine Turcotte	turcottej34@cssdn.gouv.qc.ca	
Informations générales					

Matière : Mathématique : CST406 ou TSC406

063414 - 064426

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résoudre une situation-problème	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur deux à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les compétences non évaluées au bulletin.
Déployer un raisonnement mathématique	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants	
Nom	Marie-Andrée Côté cotem13@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel	Marylène Lemay lemaym2@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4 ^e et en 5 ^e secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.

Matière : Anglais langue seconde

134404

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin		Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants	
Nom	Patrick Auger
Adresse courriel	augerp@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	

Matière : Anglais langue seconde, Enrichi

136406

Compétence	%	1 ^e étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin		Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Patrick Auger augerp@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	

Matière : Sciences : ATS406					
057416					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
C1. Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	60 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	<p>¹ Les compétences évaluées dans le volet théorique sont <i>Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>² Les compétences évaluées dans le volet pratique sont <i>Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1^{re} étape et au moins une compétence sur deux à la 2^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. L'enseignant(e) doit faire le choix d'évaluer ou de ne pas évaluer le volet visé à cette étape de l'année scolaire. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer tous les volets à la 1^{re} ou à la 2^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les volets non évalués au bulletin.</p>
C2. Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom		Patrice Boutin		boutinp9@cssdn.gouv.qc.ca	
Courriel					
Informations générales		Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4 ^e et en 5 ^e secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.			

Matière : Sciences : STE408					
058404(STE) – 055444(ST)					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
C1. Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	<p>¹ Les compétences évaluées dans le volet théorique sont <i>Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>² Les compétences évaluées dans le volet pratique sont <i>Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1^{re} étape et au moins une compétence sur deux à la 2^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. L'enseignant(e) doit faire le choix d'évaluer ou de ne pas évaluer le volet visé à cette étape de l'année scolaire. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer tous les volets à la 1^{re} ou à la 2^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les volets non évalués au bulletin.</p>
C2. Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique	60 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin 055444 seulement	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Annie Thériault		
Courriel			theriulta2@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales			Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4 ^e et en 5 ^e secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.		

Matière : Éducation physique et à la santé

043402

Bulletin	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Joakim Julien julienj5@cssdn.gouv.qc.ca Marco Julien julienm1@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.

Matière : Histoire				
085404				
Bulletin	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires				
Coordonnées des enseignants				
Nom			Chantal Hamel	
Courriel			hamelc@cssdn.gouv.qc.ca	
Informations générales			Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4 ^e et en 5 ^e secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.	

Matière : Arts plastiques

168402

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les deux compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des images	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Natacha Dubois duboisn7@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	

Matière : Culture et Citoyenneté Québécoise

080404

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Réfléchir sur des questions éthiques (C2)	50 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux compétences à l'étape 1 et à l'étape 2 et les deux compétences à la 3e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins à deux reprises pendant l'année (incluant la 3e étape). Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Étudier des réalités culturelles (C1)	50 %	Résultat au bulletin		Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Jean-Philippe Bernier bernierj@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	

Matière : Musique					
169402					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Créer et interpréter des œuvres musicales	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les trois compétences à la 3 ^e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des œuvres musicales	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Nathan Martin		
Courriel			martinn3@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales					

Matière : Option 4^e secondaire

Bulletin	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3
Informations complémentaires				
Coordonnées des enseignants Option Nom Courriel			Option Éducation physique Antoine Allard allarda21@cssdn.gouv.qc.ca Option Exploration de la formation professionnelle Jean-Philippe Bélanger-Bérubé belangerberubej@cssdn.gouv.qc.ca	
Informations générales				